

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 02 juin le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames MAURIQUE Laurence, HALLEBARD Mireille,
Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, BLOSSEVILLE Richard,
VANIER pascal, LOUVEL Jacques

Absents excusés : Mme ROBILLARD Marie-Line ayant donné pouvoir à Mme HALLEBARD Mireille
Mme LEFEBVRE Sophie ayant donné pouvoir à Mr VANIER Pascal
Mr BLOSSEVILLE Laurent ayant donné pouvoir à Mr LOUVEL Jacques

Date de convocation :	24 mai 2017
Nombre de conseillers	
En exercice :	10
Présents :	07
Votants :	10

Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2017

Le compte rendu de la réunion du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demande de secours

Suite à la demande d'une famille, la commission action sociale s'est réunie le 10 mai dernier afin d'étudier ce dossier.

En effet la famille rencontre des difficultés pour payer les cantines scolaires. Au vu des revenus et des charges supportées par la famille, la commission propose au conseil municipal de prendre en charge les cantines des enfants d'avril à juillet à raison de 80 %. Les 20 % restants à la charge de la famille.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- De prendre en charge 80 % des frais de cantine des enfants scolarisés sur le SIVOS de la Veules et du Dun du 1^{er} avril au 7 juillet 2017.
- De formaliser cette aide par un courrier qui sera adressé à la famille et au SIVOS de la Veules et du Dun.
- De verser directement cette aide au SIVOS de la Veules et du Dun par le biais d'un titre émis par le SIVOS

Demande de subvention exceptionnelle

La commune de Saint Valery en Caux a adressé un courrier à la mairie de Blosseville sur mer expliquant la décision de construire une maison pluridisciplinaire de santé sur son territoire mais bénéficiant à l'ensemble du bassin de vie, dont la commune fait partie. Des financements sont nécessaires pour cette réalisation et la commune de Saint Valery en Caux a sollicité les communes environnantes pour une participation financière.

Le conseil municipal se dit favorable pour participer au financement de cette maison pluridisciplinaire de Santé mais ne peut objectivement décider du montant à allouer sans éléments plus concrets sur cette réalisation

Les membres de la commission action sociale y avaient déjà réfléchi lors de la séance du 10 mai dernier en évoquant le principe de donner une subvention par rapport au nombre d'habitants dans la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide que :

- Le principe d'attribuer une subvention à la commune de Saint Valery en Caux pour la réalisation de la maison pluridisciplinaire de santé est acté,
- Le montant alloué pour cette réalisation sera déterminé en fonction de l'avancement du dossier par la mairie de Saint Valery en Caux et des éléments que la commune pourra fournir afin de connaître le montant restant à sa charge après les différents accords de subvention,
- Le montant de cette subvention sera déterminé par le nombre d'habitants de la commune de Blosseville sur mer

Tableau des élections

Le tableau des permanences pour les 2 tours des élections législatives a été complété et sera distribué dans la semaine.

Questions diverses

Le courrier de Mr le Sous-préfet en réponse au courrier de la commune en date du 24 mars 2017 concernant la clé de répartition des cotisations au SIVOS a été présenté aux conseillers municipaux. Lors d'un prochain comité syndical du SIVOS il sera également présenté pour que les éléments puissent être pris en compte pour le calcul des participations communales.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10.

